CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E86316** **VALABLE JUSQU'AU** **31/03/2027**

ÉDITÉ LE 30/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/05/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CANNES 2009 B 00532

Siret : 512 700 014 00032

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 91702062-

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AH810991

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AH810991

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : SARL NUANCE DECORATION PEINTURE

1555 AVENUE DE LA PLAINE
06250 MOUGINS

Téléphone : 06 17 26 56 97 **Fax :**

Portable : 0627262073

Responsabilité légale :
LHUILLIER CYRILLE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.nuancedecorationpeinture.com

E-mail : contact@nuancedecorationpeinture.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 733 245 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	6	12/12/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/03/2026 15:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.